



Village pittoresque

Nouvelle construction

1) Déposer votre demande à l'hôtel de ville ou par courriel à : info@stada.ca ou m.paquette@stada.ca

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Courriel:

RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom du responsable:

Téléphone:

Nom de l'entrepreneur:

Téléphone:

Compagnie:

:

DESCRIPTION DU PROJET

Coût des travaux

Date de début

Date de fin

Nombre de logements

Description des travaux

La construction sera desservie par

Puits et installation septique

ou
aqueduc et installation septique

ou
aqueduc et égouts

RESPONSABLE DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION SEPTIQUE

nom du responsable:	Téléphone:
nom de l'entrepreneur:	Téléphone:
Compagnie:	:

RESPONSABLE DES TRAVAUX POUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX

nom du responsable:	Téléphone:
nom de l'entrepreneur:	Téléphone:
Compagnie:	# RBQ:

La présente demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants ainsi que du paiement pour l'étude de votre dossier :

Liste de vérification – Vous devez avoir tous ces documents en votre possession avant de déposer la demande de permis :

Formulaire de demande de permis dûment rempli ; Plans de construction à l'échelle indiquant :

- Plans des fondations, du sous-sol, des étages-type et du toit ;
- Élévation de chaque face du bâtiment indiquant les revêtements extérieurs ;
- Coupe des murs-types et détails de cloisons-types ;
- L'usage prévu pour chacune des pièces ;
- Les plans de structures, mécanique et électricité ;
- Matériaux et couleurs du revêtement extérieur, toiture, porte et fenêtre.

Un plan d'implantation à l'échelle indiquant :

- Toute construction existante ou projetée ;
- Les limites du terrain et ses dimensions ;
- Toute distance entre la construction projetée et une ligne de terrain ;
- Tout aménagement extérieur (plantation, arbre, surface gazonnée, allée piétonnière, pavage);
- Mur de soutènement, piscine, etc. ;
- La limite de la bande de protection riveraine ainsi que la limite des zones inondables et les cotes d'inondation 0-20 ans et 20-100 ans, le cas échéant ;

Un rapport d'aménagement d'installation septique comprenant une étude de sol et un plan de localisation à l'échelle réalisé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel accrédité pour les installations septiques (loi provinciale, obligatoire);

Plans de localisation et de construction concernant le prélèvement des eaux (loi provinciale, obligatoire); Un certificat de localisation devra être remis à la municipalité une fois la construction complétée. Vous avez répondu à chacune des questions figurant sur le formulaire de demande.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Conformément à la Politique de confidentialité adoptée par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, nous tenons à vous informer que les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire pourraient être communiqués à des tiers dans le traitement de votre demande.

Signature du demandeur	Date
-------------------------------	-------------